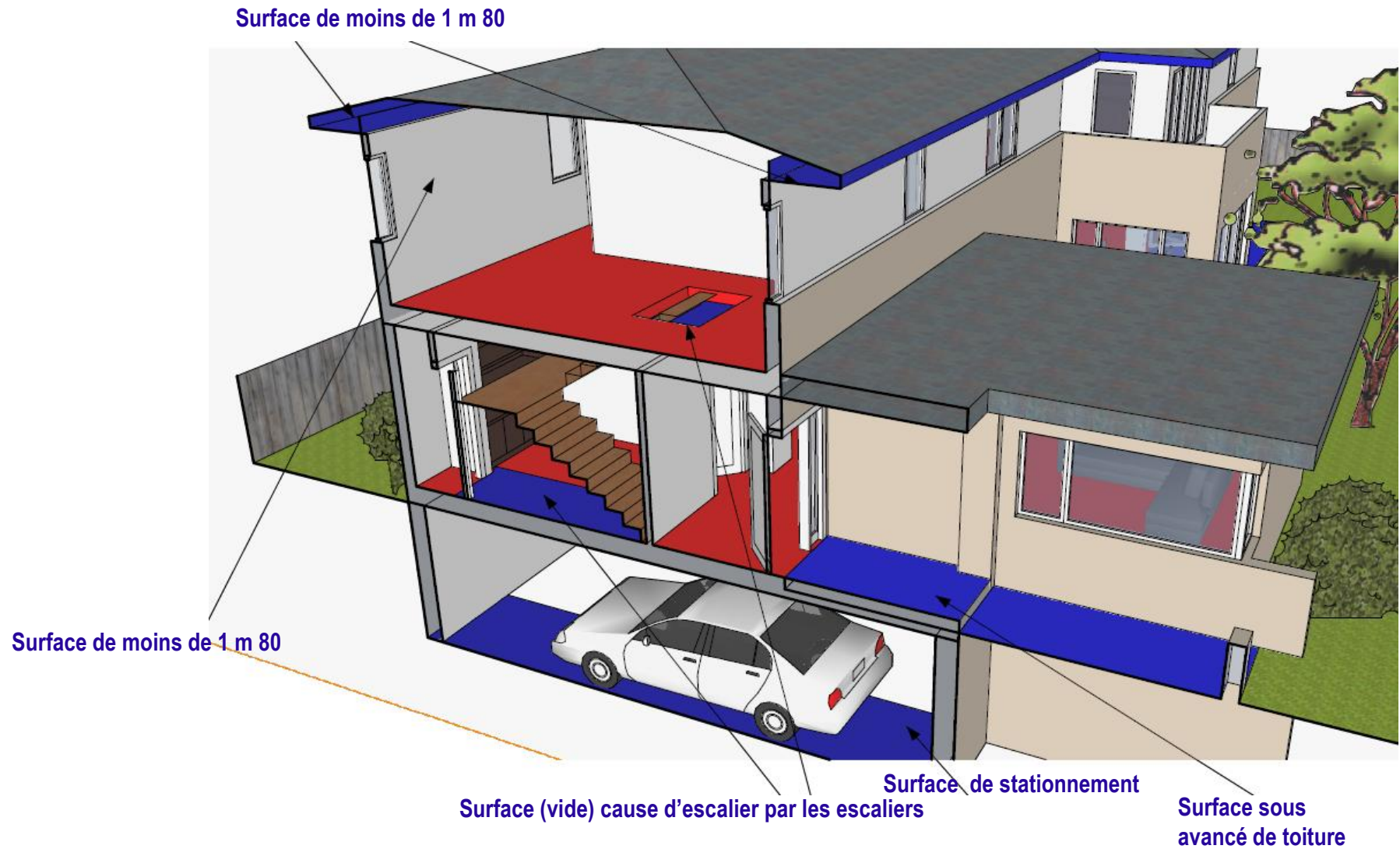


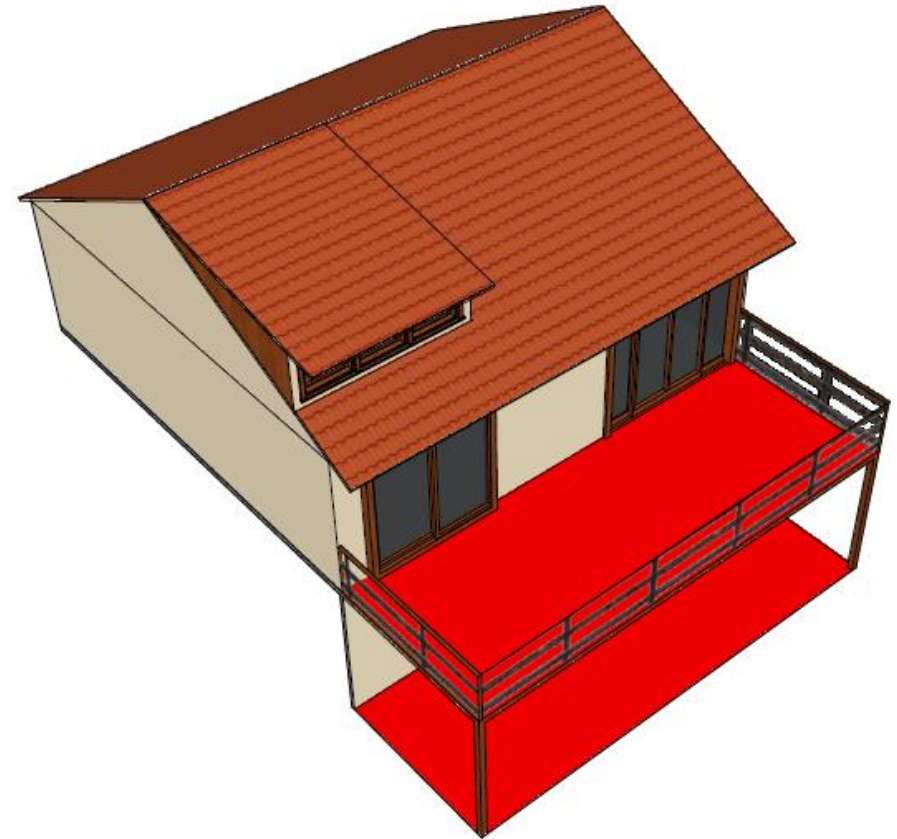
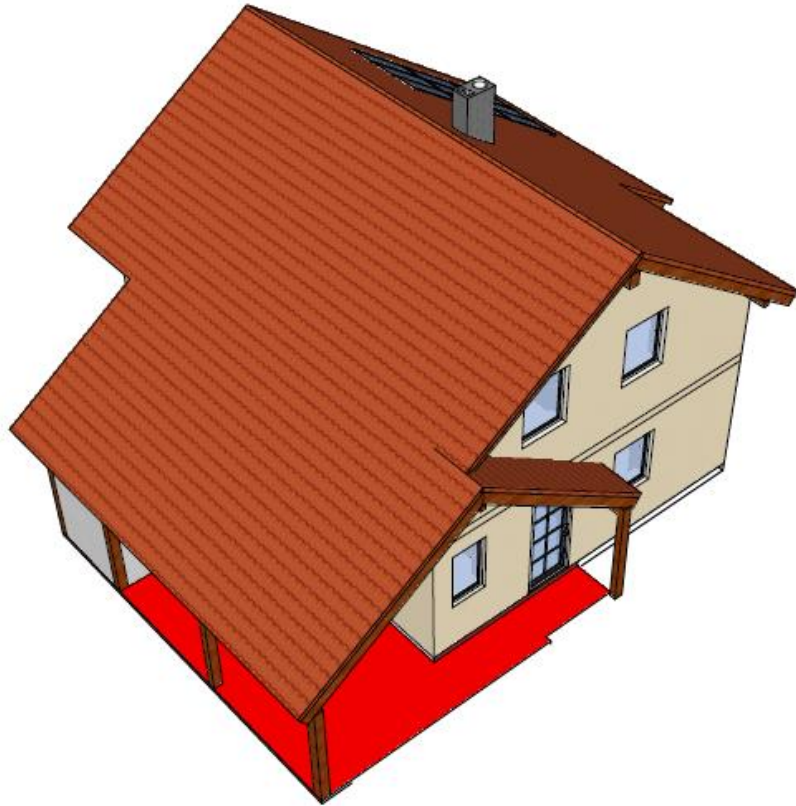


Comment calculer la surface de plancher

Surface de Plancher
Surface à ne pas comptabiliser

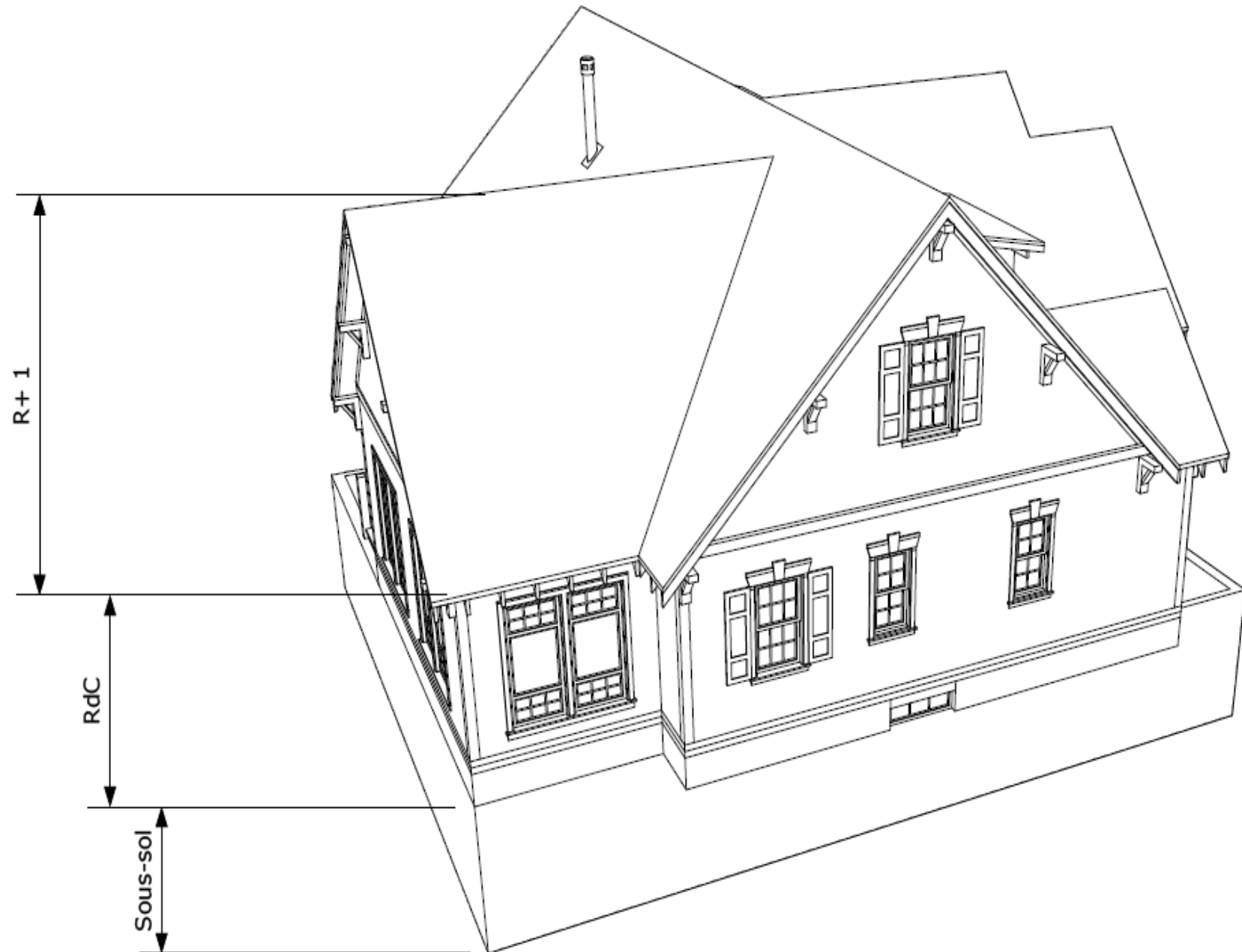


Les éléments non-clos et/ou découverts n'entrent pas dans le calcul de la surface de plancher : balcons, espaces, surfaces sous avancées de toiture.

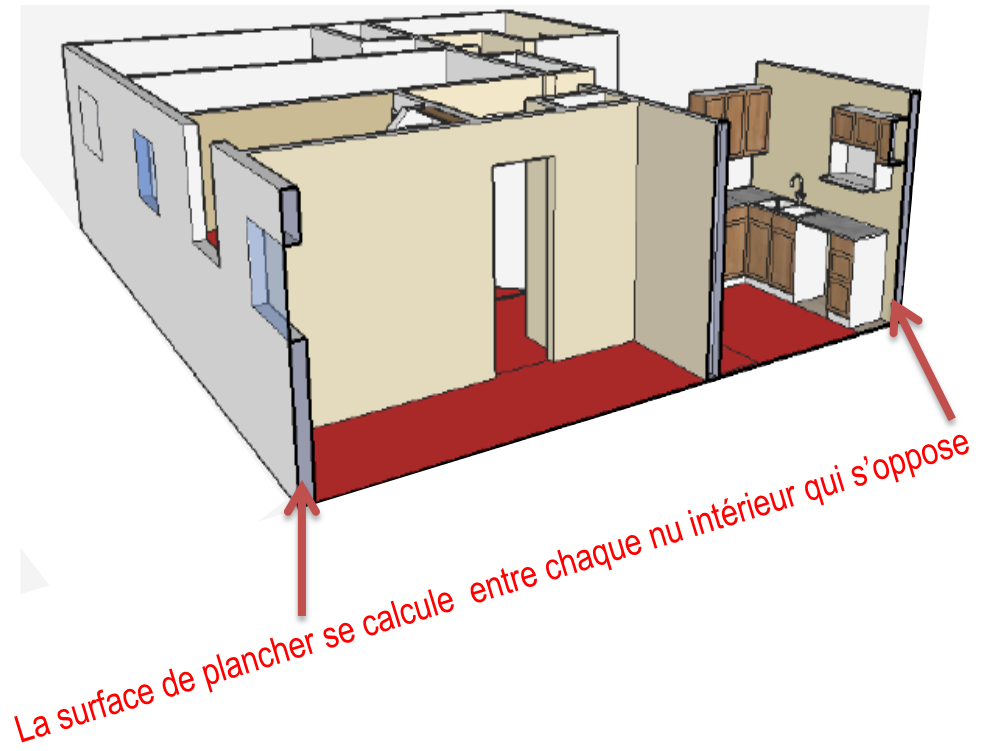
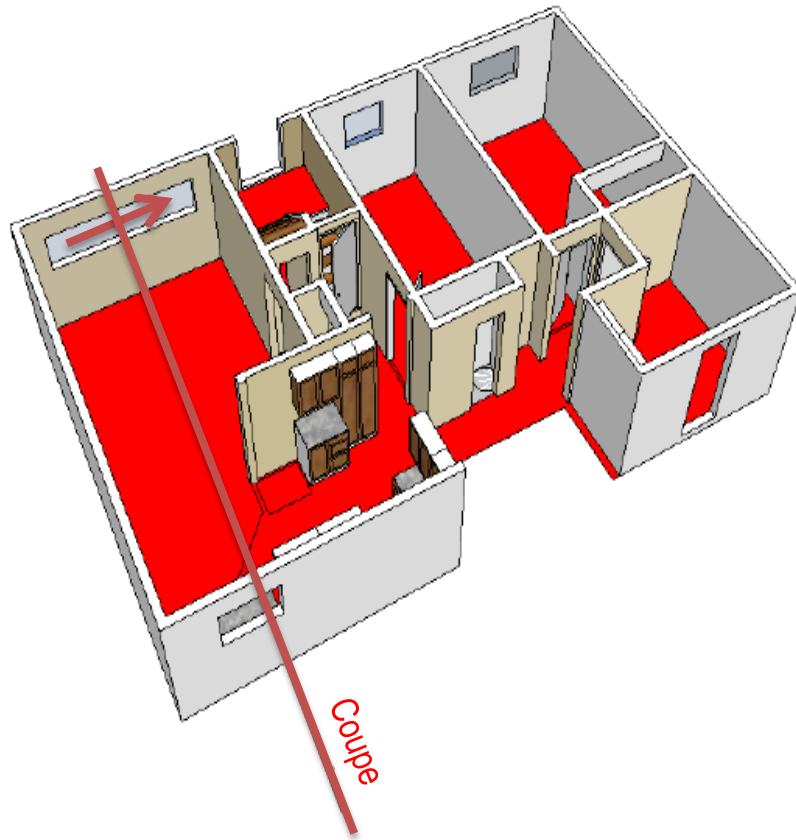


Surfaces non closes ou découvertes, comme indiqué ci-dessus : loggia, balcon, avancée de toiture

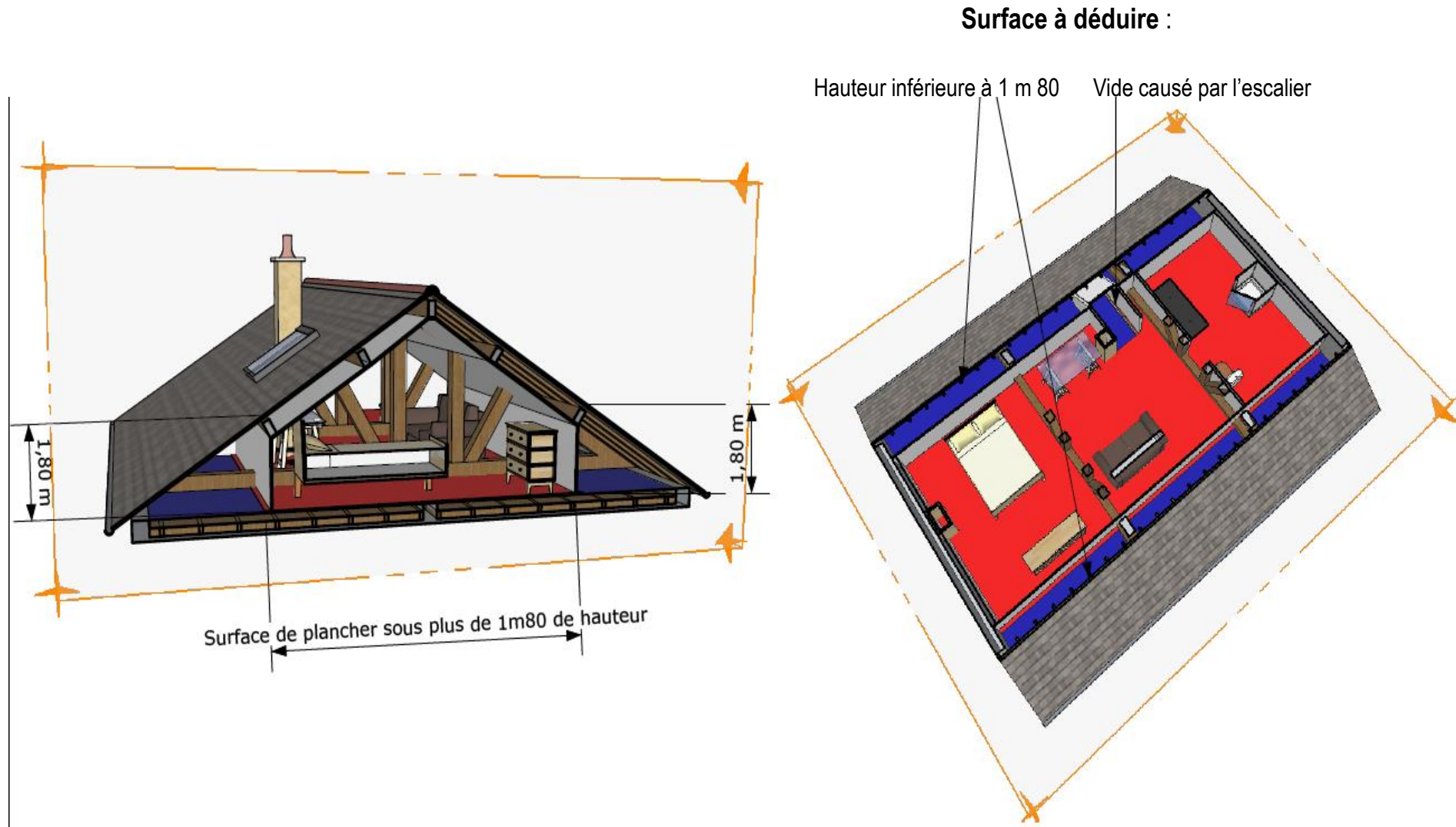
La surface de plancher se calcule pour chacun des niveaux d'une construction : sous-sol, étages, combles.



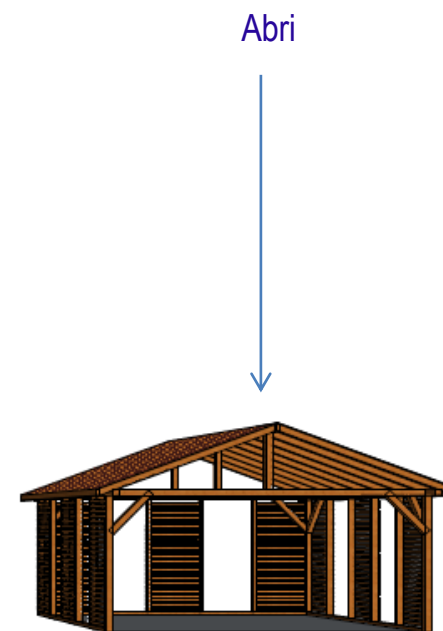
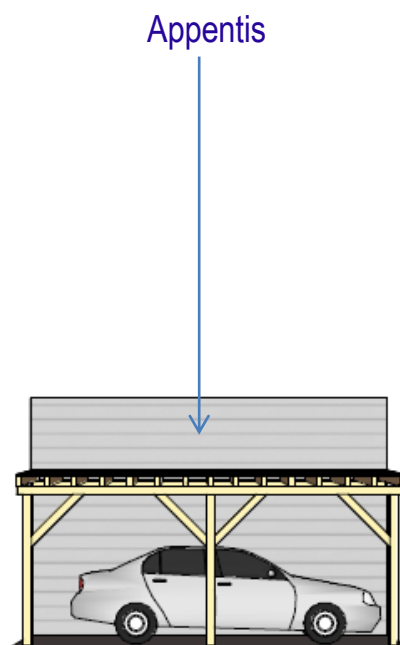
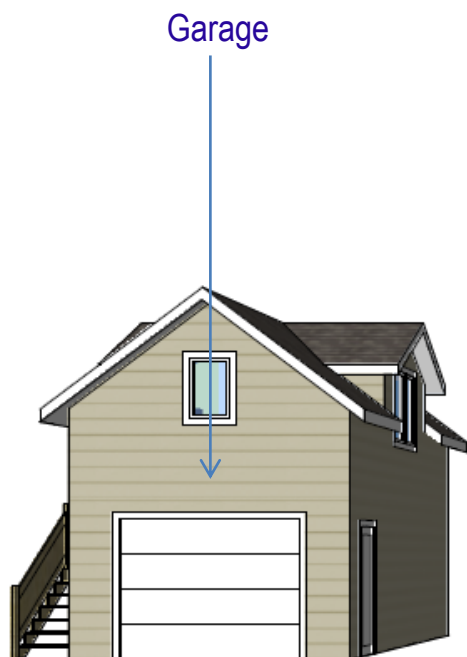
La surface de plancher se calcule à partir du nu intérieur d'une façade vers le nu intérieur de la façade opposée..



La surface sous une hauteur inférieure à 1m80 n'entrent pas dans le calcul de la surface plancher. Il en est de même des vides causés par les escaliers.



Les espaces de stationnement et les aires de manœuvres des véhicules n'entrent pas dans le calcul de la surface de plancher. Ils constituent cependant de l'emprise au sol.



Ce qu'il faut retenir...

❖ Le Calcul de la Surface de Plancher :

- Surface total de chaque niveau couvert et clos, depuis l'intérieur des murs.



❖ Tous les éléments à déduire :

- Les surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur.
- Les vides et trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs.
- Les surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale 1.80 m.
- Stationnement des véhicules, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres.
- Les combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités professionnelles.
- Les locaux techniques nécessaires au fonctionnement d'immeubles autres qu'une maison individuelle.
- Si desservies par une partie commune :
 - Les caves ou des celliers, annexes à des logements,
 - 10% des surfaces de plancher affectées à l'habitation si les logements sont desservis par des parties communes intérieures.



SURFACE DE PLANCHER